

L'EMPIRE COLONIAL
FRANÇAIS EN AFRIQUE :
MÉTROPOLE ET
COLONIES, SOCIÉTÉS
COLONIALES,
DE LA CONFÉRENCE DE BERLIN (1884-1885)
À LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE (1962)

L'EMPIRE COLONIAL
FRANÇAIS EN AFRIQUE :
MÉTROPOLE ET
COLONIES, SOCIÉTÉS
COLONIALES,
DE LA CONFÉRENCE DE BERLIN (1884-1885)
À LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE (1962)

Manuel sous la coordination de Pierre VERMEREN

ARMAND COLIN

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

-  Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.
-  Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.
-  Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.
-  Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

Graphisme de couverture : Hokus Pokus Créations

© Armand Colin, 2023
Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN 978-2-200-63648-7

Sommaire

Les auteurs.....	9
Introduction. « Le second âge colonial français : ambitions, moyens et déceptions ».....	11

PARTIE 1

LES AFRIQUES COLONIALES DE LA FRANCE

1	La matrice algérienne de l'empire africain.....	24
	1 L'Algérie ouvre l'Afrique à l'armée française.....	25
	2 La (re)découverte de l'Islam et le renouveau des missions catholiques.....	29
	3 Des politiques indigènes.....	35
2	L'Afrique occidentale et équatoriale françaises : la naissance de deux espaces fédéraux.....	41
	1 La formation de deux « blocs » impériaux.....	42
	2 Des « blocs » en réalité morcelés : l'archipel des statuts juridiques et administratifs.....	47
	3 Ce que signifient l'AOF et l'AEF pour les populations africaines.....	51
	Conclusion.....	54
3	Les colonies françaises en Afrique orientale et dans le sud-ouest de l'océan Indien (années 1880-1960).....	56
	1 Un espace colonial composite aux marges de l'empire.....	59
	2 Des sociétés coloniales contrastées.....	64
	3 Des évolutions statutaires divergentes.....	68
	Conclusion.....	73
4	Les protectorats d'Afrique du Nord.....	76
	1 Du traité du Bardo à la Seconde Guerre mondiale, le protectorat tunisien au prisme de « l'administration directe » (1881-1939).....	77
	2 À l'ombre de Lyautey : le Maroc du traité de Fès à la Seconde Guerre mondiale (1912-1939).....	81
	3 Des protectorats ébranlés : la Tunisie et le Maroc durant la Seconde Guerre mondiale.....	86
	4 La crise finale des protectorats : la marche vers l'indépendance.....	89
	Conclusion.....	93

PARTIE 2

**LES GRANDES POLITIQUES COLONIALES DE LA FRANCE
EN AFRIQUE**

5	Marine, Armée d'Afrique et troupes coloniales, les acteurs militaires aux colonies.....	96
	1 Au commencement était la Marine.....	97
	2 L'armée de l'expansion coloniale : les troupes coloniales	100
	3 Du rôle colonial de l'armée à l'Air Control.....	105
6	Le Sahara, une exception coloniale française ? Une conquête lente, un statut à part et une reconnaissance tardive	112
	1 Une expansion coloniale irrégulière, accidentelle et discrète	113
	2 Les années 1900 ou le grand tournant de la France au Sahara.....	118
	3 Des années vingt aux années soixante, de la colonisation de l'imaginaire à l'exploitation du Sahara.....	122
7	École et formation des élites	129
	1 Les trois modèles scolaires en Afrique du Nord.....	130
	2 Diversité des modèles scolaires mais rareté de l'école.....	134
	3 Formation d'élites malthusiennes et intelligentsias	139
8	Pas d'empire sans marine. L'économie maritime de l'Empire colonial africain.....	147
	1 Négoce et négociants, au cœur de l'économie coloniale française...	148
	2 Les infrastructures économiques du commerce colonial	152
	3 Le bond d'une économie portuaire moderne dans l'empire africain .	155
9	Minorités et peuples impériaux en Afrique : Kabyles, Corses, Libanais, Sénégalais	160
	1 Les Kabyles : une minorité autochtone impériale ?.....	161
	2 Les Corses, l'intégration d'une minorité par la colonisation.....	167
	3 La diaspora libanaise d'Afrique, une minorité des marges	170
	4 « Nous les Sénégalais » : une minorité politique mouvante et protéiforme	173

PARTIE 3

**L'EMPIRE EMPORTÉ DANS LES GUERRES JUSQU'AUX
INDÉPENDANCES**

10	La Première Guerre mondiale	180
	1 L'Afrique théâtre d'opération de la Grande Guerre.....	182
	2 L'Algérie française, miroir grossissant de la mondialisation de la guerre	186
	3 Un bond dans l'histoire.....	190
11	La Deuxième Guerre mondiale	194
	1 L'empire africain de la drôle de guerre à la débâcle : base arrière de la métropole ou refuge de la souveraineté française ?	195
	2 L'Empire africain au cœur de la dispute impériale : la francisque ou la croix de Lorraine ?	198
	3 L'Empire africain face aux horizons de l'après-guerre : refondation ou confrontation ?	203
12	L'Afrique occidentale et équatoriale françaises : de l'autonomie à l'indépendance	209
	1 L'AOF et l'AEF face à une France déchirée	210
	2 Réformes et conservatismes dans l'après-guerre	213
	3 Des indépendances mouvementées	217
	Conclusion	222
13	La guerre d'Algérie, acte final de l'Empire africain	224
	1 Une guerre algérienne aux nombreux soutiens régionaux	225
	2 La guerre d'Algérie a été principalement une victoire politique et diplomatique	231
	3 Le dévoiement du sens de la révolution en Algérie n'est pas perçu dans le reste du monde	235
	Conclusion. « L'Empire du pauvre » ? Projection de puissance pour une nouvelle Afrique	241
	Bibliographie	249
	Chronologie de l'Empire colonial français en Afrique en 120 dates	261

Les auteurs

Pierre VERMEREN, professeur des universités, spécialiste de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient contemporains à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Julie d'ANDURAIN, professeur d'histoire contemporaine de l'université de Lorraine, membre du CRULH.

Benoit BEUCHER, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris-Cité/CESSMA. Chercheur associé à l'Institut des mondes africains (CNRS 8171-IRD 243).

Hubert BONIN, Sciences Po Bordeaux et BSE-Bordeaux Sciences Économiques-Université de Bordeaux. Auteur de *L'empire colonial français. De l'histoire aux héritages (xix^e-xxi^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2018.

Pierre-Louis BUZZI, professeur d'histoire-géographie, doctorant en histoire contemporaine à l'université de Lorraine (CRULH).

Jacques CANTIER, professeur d'histoire contemporaine à l'université Toulouse - Jean Jaurès et chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Toulouse.

Guillaume DENGLOS, docteur en histoire contemporaine de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Pierre-Éric FAGEOL, agrégé et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de La Réunion.

Frédéric GARAN, agrégé et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de La Réunion.

Berny SÈBE, maître de conférences en études coloniales et postcoloniales à l'université de Birmingham (Royaume-Uni).

Guillaume VIAL, professeur d'histoire-géographie. Chercheur associé au Centre d'études et de recherche en histoire culturelle (CERHIC - EA 2616).

Les cartes ont été réalisées par Karim Chaïbi, cartographe et doctorant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (guerre insurrectionnelle et environnement). Auteur de *l'Atlas historique de l'Algérie* (2022).

Introduction

« Le second âge colonial français : ambitions, moyens et déceptions »

Pierre VERMEREN

Le premier Empire colonial français, forgé sous l'Ancien Régime, a pour l'essentiel sombré lors du traité de Paris de 1763, qui a clos la guerre de Sept Ans. Victorieux, les Britanniques ont mis fin à la domination française sur une grande partie des Indes et de l'Amérique du Nord. D'une certaine manière, la monarchie française s'est vengée des Britanniques à la décennie suivante, en aidant les Treize Colonies d'Amérique à s'émanciper de leur tutelle coloniale, par son entrée dans la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Puis la France du XIX^e siècle a compensé cette perte de puissance en se dotant d'un immense empire africain, que l'on qualifiait encore de « nouvelle France » – comme la Louisiane de jadis –, au sujet de l'Algérie au milieu du XIX^e siècle.

Du premier âge colonial, il ne restait à travers le monde que des possessions presque vides (la Louisiane à l'ouest du Mississippi) ou insulaires (les « îles à sucre »), que la Révolution et l'Empire ont continué à perdre ou à brader : Saint-Domingue, la Louisiane, l'île Maurice (ex-de France) et les Seychelles. Si les intérêts maritimes et coloniaux français, depuis le XVII^e siècle, se sont surtout consacrés à l'Asie et aux Amériques, qu'en reste-t-il au début du XIX^e siècle ?

D'abord, les quatre vieilles colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane aux Amériques, et celle de la Réunion (ex-Bourbon) à proximité de l'Afrique dans l'océan Indien. Cette île est au début du XIX^e siècle la seule véritable colonie française en Afrique. Outre certains archipels, les échelles du Levant en Méditerranée, et les cinq comptoirs que la France a conservés aux Indes, marins et marchands français utilisent certains comptoirs en Afrique : les îles de Saint-Louis et Gorée au Sénégal, la colonie de Fort-Dauphin au sud de Madagascar, qui comptent quelques centaines de Français chacune ; des micro-territoires à bail en Algérie pour

l'exploitation du corail (comme La Calle) ; la France dispose de consuls à Tanger et à Tunis, et ses intérêts sont très conséquents en Égypte. La présence et l'influence françaises n'y ont en effet jamais cessé depuis l'expédition d'Égypte de Bonaparte (1798-1801), la langue française dominant même – et de loin – la presse égyptienne durant une grande partie du XIX^e siècle.

C'est toutefois à partir de l'Algérie, que l'on désigne avant 1830 comme la régence barbaresque d'Alger – jusqu'à la prise de cette ville le 5 juillet 1830 –, que la France du XIX^e siècle relance et étend son empire colonial. La décision de créer les « possessions françaises au nord de l'Afrique » remonte à 1834. Elle est avalisée par Louis-Philippe. Nul ne songe, à l'époque coloniale, à appeler cette région le « Maghreb », hormis une poignée d'arabisants, d'autant plus que les géographes l'appellent parfois « l'Afrique blanche ».

Dès ces années 1830, la marine française, qui est une puissance militaire assez autonome, pousse à l'expansion le long des côtes de l'ancienne Régence d'Alger. C'est le début d'une guerre de cent ans en Afrique du Nord et au Sahara, qui conduit la France coloniale à se rendre maîtresse de la plus grande partie de l'Afrique du Nord-Ouest. En dehors de l'Afrique du Nord, et plus on s'avance dans le XIX^e siècle, elle doit toutefois très vite composer avec des puissances rivales. La Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal (dont la présence en Afrique est ancienne) montrent en effet un intérêt croissant pour le continent africain, en attendant l'arrivée des Belges, des Allemands et des Italiens à la conférence de Berlin de 1884-1885 qui clarifie les positions des puissances impérialistes en germe.

En 1934, les dernières tribus du Haut-Atlas (dans le sud du Maroc) se soumettent à l'Armée d'Afrique. Cette armée propre à l'Afrique du Nord avait été créée dès 1834 pour lancer la conquête de cette région. En 1934, la « pacification » – qui est en réalité une conquête militaire – du nord-ouest de l'Afrique, et même de la moitié occidentale du Sahara, est réalisée. Cette entreprise a largement débordé sur l'Afrique de l'Ouest, notamment à partir des comptoirs français du Sénégal, puis sur l'Afrique centrale.

Revenons un peu en arrière. La France, qui a repris possession de la colonie embryonnaire du Sénégal en 1814, y nomme un gouverneur général depuis 1840. Puis sous le Second Empire est franchi le pas qui conduit à l'expansion de la France en Afrique de l'Ouest. En 1852, l'officier polytechnicien Louis Faidherbe est nommé gouverneur général (presque continument jusqu'en 1865). C'est un tournant. En 1857, le commandant supérieur de Gorée (l'îlot situé au bout de la pointe du Cap-Vert) crée la ville de Dakar sur la terre ferme. Elle devient la seule véritable ville en Afrique subsaharienne française jusqu'en 1939. La même année 1857, Faidherbe crée le corps des tirailleurs sénégalais sur le modèle des tirailleurs algériens de 1834, ce qui permet aux troupes de marine – les futures « troupes coloniales » – d'investir l'intérieur du continent africain au sud du Sahara. La France s'est en outre lancée

dans l'acquisition de nouvelles colonies en Afrique orientale, en Côte française des Somalis, aux Comores mais surtout de la grande île de Madagascar (à elle seule plus grande que la France).

La France militaire et coloniale du XIX^e siècle se lance donc à la découverte et à la conquête de l'Afrique : l'expression « Afrique », employée en Algérie dès les années 1830, est une métonymie. Elle maintient en effet une ambiguïté sur l'ampleur de la conquête à venir, d'autant que l'usage de l'expression impériale romaine reste en vigueur en Algérie jusqu'en 1848. À cette date, l'Algérie est intégrée au territoire national français. Mais la poursuite de la découverte-conquête de l'Afrique s'échelonne jusqu'en 1934 : la seule chose qui ralentit les Français dans leur entreprise est la rivalité des puissances européennes, qu'elle soit négociée ou imposée. Avec l'Espagne ou l'Italie par exemple, la France négocie lentement l'octroi de territoires sahariens et méditerranéens, pour pouvoir avancer ses positions en Tunisie puis au Maroc et en Mauritanie. En revanche, face aux Britanniques, qui ont longtemps apprécié que la France détourne ses forces vives vers ce continent, ce qui lui laissait les mains libres dans le reste du monde, et contribuait à faire régner la paix en Europe, la France finit par se heurter à un veto. À Fachoda, au Sud-Soudan, en 1898, la mission française Marchand fait demi-tour : c'est une affaire d'État. La France renonce à unifier ses possessions sahariennes de la Mauritanie jusqu'à Djibouti, car c'est l'Angleterre plus puissante qui impose le rêve de Cecil Rhodes de créer une ligne de chemin de fer continue du Caire (Égypte) au Cap (colonie du Cap en actuelle Afrique du Sud), ce qui interdisait le projet français.

On le voit, la politique du drapeau et des intérêts nationaux est alors l'étalon-maître de la colonisation et des impérialismes. Certes, à la Chambre des députés, dans son discours resté célèbre du 28 juillet 1885, Jules Ferry, l'homme qui a relancé la politique d'expansion coloniale française en 1881, cite, au titre des trois « principes, des mobiles, des intérêts divers qui justifient la politique d'expansion coloniale », un argument économique : « le besoin de débouchés » des populations industrielles de l'Europe. Cette vision est invalidée par les historiens en ce qui concerne l'Empire colonial français¹. Cet empire, qui n'a jamais été industrialisé ni véritablement développé en dehors d'une poignée de grands ports, est resté à l'écart des circuits du développement industriel, et son pouvoir d'achat est resté infime par rapport aux puissances industrielles rivales de la France.

Cette phrase de Ferry était un argument de promotion de la politique coloniale. Mais elle a été perpétuée par la vulgate économique marxiste du XX^e siècle, promue par Lénine. Celle-ci a imposé jusqu'à nos jours l'idée que la colonisation était un effet de la révolution industrielle, l'Europe étant à la fois en recherche de matières premières et voulant écouler ses produits industriels. Bien des contre-exemples, comme le développement industriel de l'Allemagne, ont démontré le contraire.

.....
1. Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

À tel point qu'en dépit de son gigantesque empire africain constitué en un siècle – 12 millions de km² –, la France, ses banquiers et ses industriels, ne se sont guère intéressés à lui jusqu'aux années trente, préférant investir en Russie, aux États-Unis, en Amérique latine ou dans l'Empire ottoman. La carte des investissements français dans le monde ne se superposait nullement à celle de l'empire colonial. Celui-ci ne possède en 1913 que 10 % des investissements extérieurs français, dont 61,5 % pour la seule Afrique du Nord.

Pourtant, la France s'est appropriée près de 40 % du continent africain, ce qui représente 88 % de la « plus grande France », expression en forme de slogan politique forgée dans l'entre-deux-guerres. L'empire comptait alors au total – métropole incluse – 13,5 millions de km². Mais ce gigantisme est en partie illusoire car ces immensités africaines sont sous-peuplées (45 millions d'habitants à la veille de la Seconde Guerre mondiale), avec une moyenne de 3,3 habitants au kilomètre carré, très pauvres de surcroît. Moins de 5 % des habitants (probablement 3 %) y ont accès à un niveau de vie proche de la métropole – dont le gros million d'Européens d'Afrique du Nord. En outre, la France possède plus de quatre millions de km² de Sahara, très marginalement exploités – rappelons que le pétrole n'a jamais coulé dans l'Empire colonial français jusqu'en 1957, dans le désert algérien et en pleine guerre d'Algérie –, sans que les huit millions de kilomètres restants, en majorité composés de brousses sèches et de forêts tropicales ne le soient beaucoup plus.

Mais quel est dès lors l'enjeu de cet empire colonial pour la France ? La croissance démographique de la France étant inexistante sous la Troisième République – le pays compte 40 millions d'habitants, Alsace comprise, en 1870, et 39 millions en 1945 –, on ne peut attribuer à l'empire une fonction démographique qu'il ne possède pas, si ce n'est de fournir des soldats en cas de guerre mondiale, ce qui a été débattu au Parlement à la veille de 1914, puis mis en œuvre par l'armée. L'Afrique a fourni 3,8 % des effectifs combattants de l'armée française dans la Grande Guerre. À l'époque coloniale, aucun territoire d'Afrique ne fournit – Grande Guerre mise à part – de main-d'œuvre à la métropole, à l'exception tardive de l'Algérie et du Maroc dans la première moitié du xx^e siècle. À la veille du déclenchement de la guerre d'Algérie, en 1954, la métropole abrite 280 000 travailleurs coloniaux temporaires sur son sol, presque tous célibataires, soit 200 000 Algériens, aux deux tiers Kabyles, et 80 000 Marocains, le plus souvent Chleuhs (Berbères du Sud). Le reste est négligeable, à l'exception de quelques milliers d'étudiants en formation après 1945.

En dehors des deux guerres mondiales du xx^e siècle, la France n'a donc jamais vraiment compté sur son empire : ni pour des raisons financières, ni économiques ni démographiques. Cet ouvrage démontrera en outre que la France n'a jamais vraiment eu de doctrine coloniale. Rares sont les responsables de la Troisième République qui ont formulé une doctrine coloniale française, à l'instar de Paul

Leroy-Beaulieu² au XIX^e siècle, ou de Georges Hardy, le directeur de l'École coloniale d'administration (1926-1932) au XX^e siècle³. Les politiques coloniales sont souvent mises en œuvre à la suite d'initiatives locales, très souvent de l'armée, mais rarement avec une solution de continuité. On serait ainsi bien en peine de définir une politique indigène propre à l'Empire colonial français, ou encore, à l'échelle de l'Afrique du Nord, de définir ce qu'a été la « politique berbère ». Exista-t-elle d'ailleurs ?

« L'idée de franciser les Arabes est funeste et dangereuse », écrivait à la fin du XIX^e siècle Paul Leroy-Beaulieu, remettant en cause le bien-fondé de la politique d'assimilation que la France avait esquissée quelques décennies plus tôt dans sa colonie. « C'est une œuvre économique que nous réalisons en Algérie », constata-t-il plus modestement dans un article de presse de 1896⁴. Pourtant, quelques décennies plus tard, non seulement des Français, comme de Gaulle ou Albert Camus, constatent le sous-développement qui frappe massivement la population d'Algérie, « clochardisée » selon le mot de Camus, avant de parier sur un développement et des investissements massifs pour rattraper le temps perdu. Tel est l'objectif du plan de Constantine lancé par de Gaulle en Algérie durant la guerre en 1958. Mais l'idée de francisation est revenue en force après 1945, en particulier en Afrique du Nord, où plus la fin de la colonisation approche, plus les administrateurs coloniaux, les professeurs et les militaires se lancent dans une politique de francisation inédite de la jeunesse. Le paradoxe le plus étrange est atteint après la colonisation, quand la politique de francisation des classes moyennes, par la scolarisation, est soutenue par la France à travers sa politique de coopération. Elle n'avait jamais pris une telle ampleur à l'époque coloniale. La francisation de l'ancien Empire colonial français est donc davantage un héritage des indépendances que de la période coloniale, où elle était réservée aux élites.

Dès 1885, Jules Ferry a perçu que l'essentiel ne réside au fond ni dans l'économie, ni dans la politique de francisation, ni dans une politique démographique : l'essentiel est politique. Dans son adresse à la Chambre du 28 juillet, l'homme politique, véritable maître d'œuvre de l'entreprise coloniale de la République, précise les fondements de la politique coloniale :

« Je disais, pour appuyer cette proposition, à savoir qu'en fait, comme on le dit, la politique d'expansion coloniale est un système politique et économique, je disais qu'on pouvait rattacher ce système à trois ordres d'idées ; à des idées économiques, à des idées de civilisation de la plus haute portée et à des idées d'ordre politique et patriotique. »

.....

2. Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, Guillaumin et Cie, 1874.

3. Georges Hardy, *La Politique coloniale et le partage de la terre au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1937. Et, *Le problème religieux dans l'Empire français*, Paris, PUF, 1940.

4. Paul Leroy-Beaulieu, « La situation et le régime de l'Algérie », in *L'économiste français*, 14 décembre 1896.

Après avoir évoqué les idées économiques, Ferry énonce sa proposition liée au projet civilisateur, devenue célèbre :

« Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... »⁵.

Dans la logique qui est la sienne – et c'est en ces termes qu'il répond au député Camille Pelletan, socialiste républicain proche de Clemenceau, qui dénonce sa politique coloniale –, l'œuvre de civilisation attachée la colonisation française possède un degré moral supérieur, car elle ne se limite pas au seul commerce – à la manière des Britanniques – ; il déclare à ce propos :

« Je vous défie (...) monsieur Pelletan, de soutenir jusqu'au bout votre thèse, qui repose sur l'égalité, la liberté, l'indépendance des races inférieures. Vous ne la soutiendrez pas jusqu'au bout, car vous êtes (...) le partisan de l'expansion coloniale qui se fait par voie de trafic et de commerce. [...] (Or) si la déclaration des droits de l'homme a été écrite pour les noirs de l'Afrique équatoriale, alors de quel droit allez-vous leur imposer les échanges, les trafics ? ».

Aussi étranges que ces mots résonnent à nos oreilles, et quel que soit le jugement qu'on leur accorde, l'historien doit être attentif à l'inscription du projet colonial de « civilisation » dans la tradition révolutionnaire française ; la mondialisation du commerce et des échanges, perçue comme inéluctable par les dirigeants et représentants de la République, doit s'accompagner selon Ferry d'une dimension politique et civilisationnelle⁶ pour l'humaniser, le civiliser. Cette approche présuppose un fait établi par les contemporains de Ferry, relatif à la hiérarchie morale et technique des peuples (races) selon leur degré de civilisation. C'est d'ailleurs ce décalage qui légitime à leurs yeux le projet colonial.

Enfin, Ferry agrémente sa démonstration d'un troisième niveau, à usage européen interne cette fois, puisqu'il concerne la compétition entre les puissances, ce qu'il appelle « les idées d'ordre politique et patriotique ».

« Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, les uns par les perfectionnements militaires ou maritimes, les autres par le développement prodigieux d'une population incessamment croissante (...), la politique (...) d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence !

.....
5. À cette époque, le mot « race » est synonyme de « peuple » ; on dit par exemple, la « race française » ou la « race normande ».

6. Le général Bonaparte est le premier à avoir attribué au mot civilisation – jusqu'alors synonyme de culture, comme dans « civilisation romaine » – ce signifiant politique nouveau, lors de l'expédition d'Égypte ; une politique de civilisation est dirigée vers l'extérieur, dans un but « civilisateur ». Elle consiste à œuvrer au rapprochement des civilisations. Au début du xxi^e siècle, on emploierait les mots de démocratisation et de mondialisation.

Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent (...) Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde (...), en regardant comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième ou au quatrième. (...) Je ne puis pas (...) envisager une pareille destinée pour notre pays ».

Ferry insiste ici sur la compétition patriotique et militaire à laquelle se livrent les puissances européennes ; lancées dans une course au drapeau et aux innovations, elles optent pour la compétition nationale en matière de colonisation. Celle-ci est donc aussi « une question de standing », pour reprendre l'expression de l'historien de l'économie Jean-Charles Asselin. Le postulat est assez simple, il n'y a pas de grande puissance sans colonies. Face à l'Empire britannique et à l'Empire russe, la barre est très élevée pour la France. Or à cela s'ajoutent des circonstances militaires et démographiques particulières de la France en Europe, qu'il faut brièvement évoquer, car elles sont fondamentales pour comprendre la passion coloniale française pour l'Afrique, forgée de toutes pièces en quelques décennies.

Pour les dirigeants de la France du XIX^e siècle, pour les Républicains en particulier, la colonisation de l'Afrique est la seule possible, du fait de la domination des Britanniques et des Russes sur l'Asie – à l'exception de la petite péninsule Indochinoise –, tandis que la doctrine Monroe (du nom du cinquième président des États-Unis) réserve les Amériques aux Américains. L'Afrique permet donc de relever plusieurs défis.

Les deux premiers défis sont internes, car ils concernent la démographie française, ainsi que la capacité du régime républicain à démontrer sa supériorité par rapport à la monarchie, qui a perdu le premier Empire colonial, et aux Empires de Napoléon I^{er} et Napoléon III, qui ont été battus, au prix de concessions territoriales exorbitantes en Europe et aux colonies résiduelles.

Les dirigeants français du XIX^e siècle et leurs successeurs doivent faire avec la démographie française qui se bloque au XIX^e siècle. Si la France a été la première puissance européenne au XVII^e siècle, c'est aussi parce qu'elle avait la première population des nations d'Europe. Ces temps sont révolus. Russie, Allemagne, Angleterre, États-Unis et bientôt Italie sont dans une dynamique nataliste qui laisse peu et à peu la France en arrière. La colonisation est donc une alternative tentante à la puissance démographique, même si la France l'a peu utilisée jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle pose toutefois un problème particulier : comment coloniser un pays sans hommes ni femmes... ? Bugeaud et ses successeurs à la tête de l'Algérie ont tout fait pour rendre la migration en Algérie désirable aux Français : mais rien n'y a fait, les Français étant aisés au XIX^e siècle, tandis que la baisse de leur natalité permet de conserver intactes leurs propriétés agricoles acquises à la Révolution. Face à une

immigration marginale issue de métropole, qui ne peut en aucun être comparée aux dizaines de millions de Britanniques et d'Allemands qui s'embarquent au même moment pour l'Amérique ou pour les « pays neufs », le pouvoir colonial à Alger invente la politique migratoire française : il fait savoir aux paysans siciliens, maltais, andalous ou du Mezzogiorno, que l'Algérie est ouverte, et que métiers et terres les y attendent. Puis il naturalise leurs enfants nés en Algérie, décision prise en 1884. Cette politique est transférée quelques années plus tard en métropole pour les mêmes raisons.

La France coloniale établit avec difficultés une colonie de peuplement européen en Algérie, et elle sera incapable de reproduire ce modeste modèle. En dehors de l'Algérie urbaine et littorale, peu de véritables villes européennes émergent dans l'empire, et plus on s'éloigne de la métropole, plus le peuplement européen est faible et son maillage lâche. Au Maroc, la population se répartit dans 14 villes européennes construites à dessein par Lyautey, mais seule Casablanca – voire Rabat – est un véritable foyer de peuplement. En Tunisie, l'essentiel des Européens résident à Tunis, et en Afrique subsaharienne, Dakar est une exception urbaine, tardivement rejointe par Abidjan. Outre la Réunion, seule Madagascar est un peu à part : elle accueille autant de Français que le reste de l'Afrique subsaharienne française, ou que l'Indochine. Mais 50 000 Français sur un territoire plus grand que la France, cela reste étriqué. Presque partout, la colonisation française est administrative et militaire ; elle impose de s'entendre avec les chefs locaux dits indigènes, car ce sont eux, une fois passé le temps de la « pacification », qui tiennent et gouvernent de fait les populations. Par nécessité, la colonisation française débouche sur un accommodement avec les élites locales (ou nationales comme au Maroc) : rien à voir de ce point de vue avec l'Amérique du Nord ou l'Australie.

La faible démographie africaine d'alors rend ce type de colonisation française possible. Quand les Français débarquent à Alger en 1830, le pays compte trois millions d'habitants. La Tunisie un million, le Maroc tout au plus cinq en 1912. Vers 1900, Madagascar comptait deux millions d'habitants, et à la même époque, toute la population d'Afrique de l'Ouest, Nigeria et *Gold-Coast* (ex-Ghana) compris, comptait trente millions d'habitants. L'Afrique est donc un champ d'expansion d'autant plus aisé pour la France coloniale, que les immensités sahariennes et steppiques, ou même la forêt équatoriale, sont extrêmement peu peuplées, souvent bien moins qu'un habitant par kilomètre carré.

Sur ce continent peu peuplé, la France entend imposer sa marque avec les moyens dont elle dispose. Mais l'idée de Ferry et des Républicains n'est pas seulement de venger les défaites militaires françaises de 1814 et 1870. C'est d'abord de prouver la validité du régime républicain aux yeux des Français, et de la majorité paysanne attentiste, qui reste à convaincre que la république fera mieux que les régimes politiques antérieurs. La monarchie et les deux empires ont perdu leurs conquêtes entre 1763 et 1870. La république saura-t-elle à la fois reprendre l'Alsace-Lorraine et

constituer un empire colonial digne d'une grande nation européenne ? Telle est la question posée et assumée d'un bout à l'autre par les dirigeants de la Troisième République de 1870 à 1940. Si son effort suprême a été la victoire sur l'Allemagne dans la Grande Guerre, le régime a en parallèle accordé une grande attention à cet empire qu'il a forgé, conservé, agrandi et qui finalement vient à son secours par deux fois, en 1914 et en 1940. Face aux régimes qui l'ont précédée, la république a tenu bon.

Les deux autres défis posés aux dirigeants français sont externes. Ils ne peuvent plus faire la guerre en Europe, car les coalisés de 1815 d'une part, puis les Allemands après 1871 de l'autre, interdisent tout mouvement sur ce continent. Or, pour rester une grande puissance militaire et, après la défaite de 1870, préparer la revanche, la France doit trouver du champ hors d'Europe. Paul Leroy-Beaulieu, qui commandait l'armée du Nord en 1870, a remarqué que les unités françaises qui ont résisté lors de cette guerre, sont celles qui avaient connu le feu en Afrique. La colonisation militaire de l'Afrique est une école de la guerre et du commandement à inventer, aventure dans laquelle se lance sans rechigner la Troisième République en développant les points d'ancrage hérités des régimes précédents. Jusqu'à la guerre d'indépendance algérienne au xx^e siècle, l'Afrique du Nord devient la terre du « baroud » de toutes les promotions d'officiers saint-Cyriens – mais aussi des polytechniciens – qui choisissent « la Coloniale », au moins pour leur premier stage, ou leur première affectation. Comme l'obsession des autorités françaises est de préparer la revanche jusqu'en 1914, puis de se préparer à la vengeance allemande dans l'entre-deux-guerres, l'Afrique coloniale joue le rôle de terre d'entraînement et de base arrière pour la guerre en Europe.

En outre, la France n'a pas les moyens de lutter contre la Grande-Bretagne, la première puissance maritime et économique mondiale, de sorte qu'elle doit à la fois ménager cet allié potentiel en cas de guerre sur le continent, et ne pas la défier : d'où l'importance et la possibilité de l'expansion continentale africaine, tandis que la puissance britannique est concentrée sur la route des Indes et l'océan Indien. D'où le recul français à Fachoda, et sa conséquence directe, l'Entente cordiale, signée le 8 avril 1904 entre les deux puissances, après presque un millénaire de rivalités et de conflits.

Forte de ces ambitions rationalisées, la classe dirigeante française a-t-elle mené à bien son projet colonial, et a-t-elle été capable de dégager les moyens pour le réaliser ?

Soulignons que ce projet colonial français est d'emblée miné par des faiblesses structurelles. La France du xix^e siècle est un pays libéral dans lequel l'État prélève une faible part de la richesse nationale ; on estime qu'avant 1914, la dépense publique se limite à 14 % de la richesse nationale, dont la plus grande partie est consacrée à la défense nationale, puisque la France entretient une gigantesque armée pour affronter l'Allemagne. La dépense publique consacrée aux colonies est donc infime, et

pour l'essentiel à la charge des colonies et des protectorats, à l'exception de l'armée et des forces de sécurité (qui participent indirectement à la défense nationale) payées par Paris. Pourtant, tous les officiers des armées d'Afrique et de la Coloniale, de Bugeaud à la guerre d'Indochine, ont toujours déploré le manque de moyens humains et financiers. De Bugeaud à Lyautey, le Parlement est la cible de stratégies complexes de la part des officiers supérieurs coloniaux car, annuellement, il vote à reculons les crédits coloniaux. Quand les dépenses publiques s'envolent pendant les deux guerres mondiales, l'empire apparaît comme un boulet non prioritaire. Il n'y a finalement que pendant la guerre d'Algérie, notamment de 1958 à 1962, que l'empire fait l'objet d'intenses investissements militaires (plan Challe) et civils (plan de Constantine), car De Gaulle prépare déjà l'après-colonisation.

La dépense publique impériale est donc essentiellement financée localement. C'est la raison pour laquelle, même en Algérie, pourtant territoire national français, l'obligation d'instruction scolaire n'est pas appliquée aux enfants « indigènes » (c'est-à-dire musulmans), car les collectivités locales d'Algérie, hormis une poignée de grandes villes, disent ne pas avoir les moyens de cette dépense. Quant aux investissements coloniaux (infrastructures, urbanisme...), ils reposent sur l'investissement privé, notamment bancaire ; or nous avons déjà souligné la relative indifférence du patronat et des banquiers français à l'empire, où ne s'investit qu'une faible partie des capitaux français à travers le monde. Le capitalisme colonial français a pris ses traits définitifs dès le XIX^e siècle : il est rentier (privilegiant les activités peu risquées, notamment l'immobilier), piloté par les banques, et il privilégie les niches, les rentes ou parfois les coups (quelques gros équipements comme les ports de Casablanca ou de Dakar). Partout il préfère la rente commerciale au risque industriel, et l'importation à la production locale, quelques niches mises à part qui prennent leur essor pendant les deux guerres mondiales (ainsi de l'arachide du Sénégal), quand les relations sont coupées avec la métropole, et que la pression sur les prix réduit le risque.

À cela s'ajoute une autre faiblesse structurelle de l'empire français, l'éloignement du peuple français, en majorité paysan jusque vers 1930, et qui est très largement indifférent aux colonies, ses priorités se trouvant ailleurs. Nous avons déjà souligné la faiblesse que constitue l'absence de colons et de volontaires, en dehors du clergé catholique très investi – et aidé à son corps défendant par la République, lors des deux expulsions des congrégations catholiques enseignantes en 1880 et 1904 –, mais aussi des engagés de la Coloniale, jamais assez nombreux. Il n'y a que dans les grands ports français (notamment Marseille et Bordeaux) que les activités coloniales trouvent un véritable écho dans le patronat local, et dans l'étroit milieu des entreprises commerciales ou industrielles liées à l'empire. La propagande coloniale du XX^e siècle, dont les slogans et les campagnes publicitaires sont restées célèbres, sont à la mesure de cette faible appétence des Français pour leur empire, qui reste avant tout l'apanage des élites politiques, militaires et bancaires de la République.

De l'ensemble de ces insuffisances résultent de nombreuses frustrations et une sorte d'autolimitation du colonialisme français, particulièrement perceptible en Afrique occidentale française (AOF) et en Afrique équatoriale française (AEF), les deux principaux ensembles coloniaux français, qui sont aussi les plus délaissés...

Cet ouvrage collectif se propose dans une première partie de présenter la diversité des Afriques coloniales de la France. Il présentera dans une seconde, mais sans exhaustivité, plusieurs politiques de la France coloniale en Afrique. Puis dans la troisième, consacrée au bref demi-siècle qui court de 1914 à 1962, il montrera comment la dynamique des guerres mondiales, qui engage profondément l'Afrique française, allait brièvement et durement mettre fin au siècle de l'Afrique coloniale française.